



16

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
du pays d'Arles

Monsieur le Directeur Général
de l'Energie et des Transports
Commission Européenne
Révision du RTE-T
Bureau : DM 24 7/16
B-1049 BRUXELLES
BELGIQUE

Arles, le 9 septembre 2003

N/Réf. : 2A/PD 114 R/11
Objet : Consultation sur la révision de la décision 1692/96/CE
Développement d'un réseau euro-méditerranéen de transport

Affaire suivie par Patrick DELOUSTAL

Monsieur le Directeur Général,

Nous adhérons totalement aux propositions qui vous ont été transmises le 25 août par la CCI Marseille-Provence dans le cadre de la révision de la décision en objet ci-dessus. Pour les compléter, nous avons souligné (dans un courrier dont copie ci-jointe) la nécessité d'y ajouter la réalisation du tronçon d'autoroute manquant entre Arles et Saint-Martin-de-Crau sur l'axe Milan-Barcelone.

Souhaitant que ces priorités puissent faire l'objet d'une attention particulière de la Commission, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Francis GUILLOT
Président.

P.J. : 1



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
du pays d'Arles

Monsieur Claude CARDELLA
Président
CCI Marseille-Provence
B.P. 1856
13221 MARSEILLE Cedex 01

Arles, le 9 septembre 2003

N/Réf. : 2A/PD 114 R/11

Objet : Consultation sur la révision de la décision 1692/96/CE
Développement d'un réseau euro-méditerranéen de transport

Affaire suivie par Patrick DELOUSTAL

Monsieur le Président,

La CCI du Pays d'Arles partage l'analyse et les préoccupations de la CCI Marseille-Provence concernant la nécessité de voir inscrire, au niveau des priorités européennes, des projets de développement d'infrastructures pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. De même, elle adhère aux propositions qui sont faites par votre compagnie consulaire, dont certaines sont reprises dans la Directive Territoriale d'Aménagement.

En effet, face à l'engorgement croissant du couloir rhodanien et pour répondre aux besoins de développement de notre région et de sa métropole, nous avons besoin d'infrastructures de niveau européen qui répondent aux orientations de la politique communautaire.

En tant que porte Ouest du département des Bouches-du-Rhône et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Arles voit passer près de 60 000 véhicules par jour entre l'Espagne et l'Italie. Située à l'embouchure du Rhône, Arles est le siège d'un port fluvial traitant de quatre modes de transport (fleuve, rail, route, mer). Enfin, Arles est sur l'itinéraire de l'historique voie ferrée, Paris-Lyon-Marseille.

A ces divers titres, l'ensemble des projets soutenus par la CCI Marseille-Provence reçoivent l'adhésion de la CCI du Pays d'Arles, en particulier le projet d'autoroute de la mer entre Fos et Savone et celui d'une liaison ferroviaire entre Montpellier et Turin, via le Val de Durance, passant par Arles ; mais aussi, le projet de prolongement de la ligne à grande vitesse Sud-Est et l'intégration d'une gare TGV au hub aérien de Marignane.

Relevant de la même logique de structuration de l'arc littoral euro-méditerranéen, je vous signale, en complément, l'importance capitale que représente la finalisation du dernier tronçon manquant, entre Arles et Saint-Martin-de-Crau, pour achever l'autoroute A 54/E 80 entre l'Espagne et l'Italie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Francis Guellet

Francis GUELLOT
Président.